



Vers un protocole pour la catégorie B technique ?

Après un an de travaux pour la revalorisation de la catégorie B technique, menés sur fond de dialogue avec les organisations syndicales, la DRH a présenté jeudi 17 septembre un projet de protocole issu des arbitrages de l'Exécutif parisien. Ce protocole soumis aux syndicats, garantit, pour certains, des avancées concrètes et substantielles ; pour d'autres, il demeure une note d'intentions aux contours incertains.

La **CFTC** signera ce protocole pour les garanties qu'il accorde, aux agents de la maîtrise notamment.

La **CFTC** demeure toutefois inquiète au vu d'intentions floues, pour les techniciens supérieurs par exemple, qui oscillent entre passerelle vers la maîtrise, et incitation des directions à inventer des accompagnements vers la catégorie A pour les spécialités jusqu'alors oubliées de l'avancement.

La promesse de lendemains qui chantent pour toute la catégorie B technique, laisse finalement un goût amer sur fond de déséquilibres et d'incertitudes.

Des avancées, fruit du dialogue social

Le dialogue entre la DRH et les syndicats représentatifs présents a néanmoins abouti à des avancées, notamment la création d'échelons sommitaux supplémentaires pour le corps de la maîtrise au sein du grade d'ASE ; l'ouverture massive de postes de CE ; la création d'une prime de responsabilité ; ou encore, la réévaluation de la revalorisation indemnitaire de changement de grade au sein de la filière technique à chaque passage au grade supérieur pour les 3 catégories A, B, C.

Cependant, d'autres demandes telles que le nivellation par le haut de la prime de faisant fonction et l'avancement des agents concernés, ou encore, la revalorisation des TS ayant connu des inversions de carrière, n'ont pas été entendues et ne figurent pas dans le projet. Enfin, le protocole engage 2026-2027 : quid de l'après ?

Ces travaux ont permis de cartographier le champ des possibles et contiennent des éléments positifs, notamment pour les carrières de TSO et ASE. Toutefois, si le protocole est signé et adopté au Conseil supérieur des administrations parisiennes (CSAP), la **CFTC sera vigilante sur l'application des intentions annoncées, et restera mobilisée sur des demandes essentielles, un peu vite écartées du dispositif.**

La CFTC à vos côtés